

Rapport du comité de condition féminine Table des matières

Le comité	67
La place des femmes	68
L'élimination de la violence	70
La lutte pour le maintien du réseau public	72
La conciliation famille-travail-études	73
L'équité salariale et le maintien de l'équité salariale	74
Les guides <i>Avoir un enfant en préservant ses droits</i>	75
Le site Internet	75
Journée internationale des femmes	76
Coordination nationale des femmes de la CSN	76
Marche mondiale des femmes	77
Nos liens étroits avec le mouvement des femmes	77
Événements marquants	78
Conclusion	80
Annexe 1	
La place des femmes à la FSSS	81-82
Annexe 2	
Les 10 commandements de la mobilisation	83



Rapport du comité de condition féminine

Nous sommes motivées à continuer d'avancer!

Tant que les femmes n'auront pas obtenu l'égalité de fait, nous serons féministes ! Tant que nous n'aurons pas vaincu la violence contre les femmes, nous serons féministes! Tant que nous n'aurons pas atteint une société sans discrimination fondée sur le sexe, nous serons féministes! Tant que nous n'aurons pas éliminé la pauvreté des femmes et de leur famille, nous serons féministes!

Voilà autant de raisons qui motivent le comité de condition féminine de la FSSS, d'un mandat à l'autre, à faire valoir les revendications spécifiques des femmes par la voie du mouvement syndical.

Le comité de condition féminine

En 1983, le poste de vice-présidente à la condition féminine a été créé au comité exécutif. En 2007, à la suite d'une réforme des structures de la fédération, le comité exécutif a procédé au partage des dossiers en s'assurant que le dossier de la condition féminine soit assumé par une femme. Au cours du présent mandat, cette responsabilité a été confiée à la vice-présidence responsable du personnel de bureau, des techniciens et professionnels de l'administration.

En novembre 2007, à l'occasion des élections lors du conseil fédéral suivant le congrès, le comité de condition féminine s'est presque entièrement renouvelé. En fait, une seule membre du comité de condition féminine, qui faisait partie du précédent comité, est demeurée en poste.

Il y a eu également un changement de conseillère syndicale en appui au dossier et un autre changement en cours de mandat suite à une réaffectation à la négociation. C'est donc une toute nouvelle équipe qui a assuré la poursuite des mandats confiés par le congrès en mai 2007.

Mai 2007 à novembre 2007

Josée Marcotte, vice-présidente responsable du personnel de bureau, des techniciens et professionnels de l'administration
Maryse LeBlanc, conseillère syndicale
Gisèle Charrette
Ghyslaine Fiset
Suzanne Ledoux
Diane Lessard
Un poste vacant.

Novembre 2007

Josée Marcotte, vice-présidente du personnel de bureau, des techniciens et professionnels de l'administration
Marie Bergeron, conseillère syndicale (jusqu'en novembre 2008)
Anna Pilote, conseillère syndicale
France Dutilly
Gisèle Charrette
Carole Duperré
Hélène Mathieu
Suzanne Audette.

30 ans de luttes, ça se fête!

C'est en 1980, que des femmes ont signifié la nécessité de former, à la fédération, un comité de condition féminine. En 2010, le comité de condition féminine fêtera son 30e anniversaire et il verra à souligner cet événement.

La place des femmes

Assurer la présence des femmes dans les lieux de pouvoir

Que la FSSS organise un forum sur la place des femmes dans les lieux de pouvoir, dans le mouvement syndical autant que dans la sphère publique en général, et sur les moyens à prendre pour assurer un réel accès à l'égalité aux femmes dans la représentation politique.

Résolution du 40^e Congrès FSSS

Pourquoi les femmes ne sont-elles pas plus présentes dans les lieux de pouvoir? Que pouvons-nous faire pour encourager leur participation active dans ces lieux? Les responsabilités familiales sont-elles vraiment un obstacle à l'engagement des femmes? Est-ce que les lieux de pouvoir permettent une conciliation famille-travail-études? Ce type de pouvoir intéresse-t-il les femmes? Si non, pourquoi? Le pouvoir d'influence rejoint-il plus les femmes que le pouvoir décisionnel?

Voici quelques questions qui ont guidé le comité de condition féminine dans ses réflexions et ses discussions lors de l'organisation du forum Femmes au pouvoir qui s'est tenu les 12 et 13 mai 2009 à Montréal.

Nous avons rejoint pour l'occasion quatre femmes qui ont exercé ou qui exercent le pouvoir dans différents milieux: mesdames Françoise David, Sylvie Desnoyers, Louise Harel et Lise Payette. Pour enrichir la discussion, nous avons demandé à une chercheure en sciences politiques, madame Manon Tremblay de se joindre à nous. Ces cinq grandes femmes ont partagé leurs réflexions et leurs expériences lors d'une

table ronde animée par madame Ariane Émond.

Prendre sa place dans les milieux de pouvoir ne signifie pas seulement être élue au sein d'un parti politique. En effet, des femmes sont impliquées dans différentes sphères reliées au pouvoir: le mouvement syndical, environnemental, communautaire et féministe ainsi que dans différents conseils d'administration d'institutions publiques ou privées, etc. Comment créer des liens cohérents entre ces différents lieux de pouvoir et favoriser une relève féministe représentative de nos valeurs?



S'il est important que plus de femmes sautent dans l'arène, elles doivent également être préparées pour naviguer dans les différents lieux de pouvoir. C'est pourquoi, en collaboration avec le *Centre de développement femmes et gouvernance*, nous avons offert aux participantes deux formations, soit: «Négocier son pouvoir» et «Communiquer pour convaincre». Ces formations peuvent aider des femmes à prendre

leur place dans les différentes instances du pouvoir.

La quête de l'équilibre

Il importe que les différents lieux de pouvoir soient le reflet de l'ensemble de la population et que la représentativité féminine en fasse partie intégrante.

Lors des élections provinciales du 8 décembre 2008, 37 femmes ont été élues sur un total de 125 postes, soit 29,6% donc cinq de plus qu'en 2007, mais une de moins qu'en 2003. Au Québec, depuis 2007, on a au moins atteint la parité au Conseil des ministres tandis qu'à Ottawa, la proportion de femmes ministres n'est que de 28,9%.

À l'échelle municipale, aujourd'hui, les femmes comptent pour moins du quart des élus.

Encore en 2009, on constate que la politique reste un bastion masculin. C'est en politique municipale que l'écart est le plus visible. Lors des élections de 2005, 13,1 % de mairesses et 26,6 % de conseillères municipales ont été élues. Des élections municipales se tiendront le 1^{er} novembre 2009, n'est-ce pas là le moment de faire partie des élues ?

Une première cheffe officielle

En décembre 2008, Pauline Marois est devenue la première femme à occuper le poste de chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale du Québec à la suite d'élections générales. Auparavant, deux femmes avaient assumé cette fonction par intérim : la libérale, Monique Gagnon-Tremblay, de mai à octobre 1998 et la péquiste, Louise Harel, de juin 2005 à août 2006.

Prendre l'élan qu'il faut

À la CSN, Claudette Carbonneau a été élue présidente en 2002, elle est ainsi devenue la première femme à détenir ce poste. La composition actuelle du comité exécutif de la CSN est de trois femmes et trois hommes. À la FSSS, Catherine Loumède a assumé la présidence de 1987 à 1990. C'est la première fois de son histoire (à l'exception d'un bref intérim en 1982) que la fédération, dont les trois quarts des membres sont des femmes, porte l'une d'elles à la présidence. Par la suite, Francine Lévesque a été élue présidente en 2007.

Le comité de condition féminine constate que les femmes sont présentes dans les lieux de pouvoir à la CSN, à la FSSS et dans les syndicats. Ces acquis demeurent toutefois toujours fragiles et nous devons sans cesse demeurer vigilantes pour maintenir cet

équilibre. Nous devons nous préoccuper constamment de l'accès à l'égalité des personnes élues afin de mieux faire ressortir les réalités différentes des hommes et des femmes que nous représentons.

Bien qu'il y ait eu certaines avancées, il peut y avoir encore des déficits en termes de représentativité féminine, autant à la fédération que dans nos syndicats, et nous devons avoir le souci de tenter de les combler.

Suite à l'imposition de la loi 30, nos syndicats ont été obligés de revoir leurs structures. La fédération a suggéré de nouveaux statuts et règlements qui prévoyaient, entre autres, la nomination d'une responsable à la condition féminine au comité exécutif et la possibilité de former un comité de condition féminine qui lui viendrait en appui. L'objectif recherché est qu'une femme du comité exécutif assume cette responsabilité.

Qu'en est-il maintenant ? Les syndicats ont-ils nommé des responsables à la condition féminine à leur comité exécutif ? Le comité de condition féminine croit qu'il est temps de faire le point et demande aux syndicats de désigner, si cela n'est déjà fait, une femme au comité exécutif qui sera responsable de la condition féminine. C'est le sens de notre proposition.

Que les syndicats désignent un membre du comité exécutif responsable du dossier de condition féminine et qu'ils s'assurent que ce dossier soit toujours assumé par une femme.

Faire le grand saut

L'engagement, c'est d'abord une question de conviction personnelle. C'est le désir de s'impliquer et d'améliorer le sort de celles et ceux que l'on veut représenter.

Pour agir sur nos milieux, on doit OSER faire le pas et poser notre candidature, on doit OSER s'impliquer à différents niveaux.

Pour celles qui seraient tentées par l'aventure politique : il existe maintenant du soutien et de l'information pour encourager les femmes à se présenter et pour les appuyer dans leur démarche. Dans ce sens, nous saluons l'apport du Centre de développement femmes et gouvernance qui met à leur disposition divers outils dont des sessions de formation à l'École femmes et démocratie, afin de les initier à l'exercice du pouvoir tout en leur donnant la confiance nécessaire pour renverser la vapeur.

Les femmes intègrent peu à peu les rouages de la politique, constitués par et pour les hommes, pour les façonner également à leur image. Elles jaugent parfois les enjeux et les actions d'une manière différente. Les femmes sont traditionnellement associées au milieu communautaire et elles ont tendance à composer avec des intérêts divergents, des caractéristiques susceptibles d'influencer les décisions et la manière de s'impliquer en politique.

Le mouvement syndical est aussi un milieu accessible et concret pour l'avancée des femmes et un foyer important de l'action politique et sociale.

Si certaines femmes hésitent à se lancer, il est important de les encourager et de les convaincre de faire le saut. D'abord en levant le voile sur la nature du mandat qui leur incombera et, finalement, en visant à mieux les soutenir.

Plus près de nous

Le comité de condition féminine s'est demandé si, à la FSSS, les femmes ou les comités de condition féminine s'approprient

les dossiers qui les concernent et si elles reçoivent l'appui de la responsable à la condition féminine et du comité exécutif. Les responsables, les comités de condition féminine et nos membres ont-elles les outils nécessaires pour le faire et comment la fédération peut-elle mieux les aider?

Nous croyons que nous devons améliorer ce volet et ainsi mieux aider les femmes qui s'engagent et militent dans nos syndicats. Nous visons donc à apporter plus de soutien aux responsables à la condition féminine. Cet appui pourrait ainsi être un incitatif pour celles qui hésitent à faire le saut.

Nous avons réfléchi à la forme que pourrait prendre ce support. Nous avons pensé à des outils qui permettraient d'organiser des rencontres, des formations sous forme de capsules, des documents de réflexion, etc.

Nous voulons aussi développer un réseau qui permettra aux militantes d'échanger entre elles et avec le comité de condition féminine de la fédération. Voilà le sens de notre deuxième proposition.

Que la FSSS mette à la disposition des syndicats affiliés des outils sur des sujets qui touchent spécifiquement les femmes, qu'elle offre des occasions de rencontres ou de formation et qu'elle développe un réseau, particulièrement à l'intention des responsables de la condition féminine.

L'élimination de la violence

La journée du 6 décembre

Le comité de condition féminine a le mandat de souligner la journée du 6 décembre lors du conseil fédéral de l'automne.

La violence en milieu de travail

En 2007, la présentation de la pièce « Il y a des coups » par le *Théâtre Parminou* a permis de réaliser que la violence en milieu de travail peut se traduire de bien des façons. Cette pièce nous a interpellés sur les comportements violents, que nous ne détectons pas toujours facilement, et dont nous sommes parfois les acteurs inconscients.

Une occasion de se rappeler, qu'en tant que militantes et militants syndicaux, on a un rôle à jouer dans le maintien de milieux de travail qui protègent la santé physique et psychologique des travailleuses et travailleurs.

La violence chez les femmes autochtones

En 2008, le comité de condition féminine a choisi de donner la parole à des femmes autochtones. Plusieurs d'entre nous avaient certainement une profonde méconnaissance de la situation des peuples autochtones, alimentée par une perception biaisée selon laquelle les autochtones jouissent de privilèges. Le comité a voulu par cette présentation sensibiliser les délégué-es à la réalité des femmes que l'on côtoie dans nos syndicats, soit comme travailleuses ou usagères.

Ces femmes sont aux prises avec d'importants problèmes de discrimination et de violence. Nos deux invitées, France Robertson de Femmes autochtones du Québec et Viviane Michel de la Maison communautaire Missinak, ont présenté leur approche pour contrer la violence familiale et son application auprès des femmes autochtones. Cette présentation émouvante nous a fait prendre conscience des dures réalités auxquelles les autochtones ont été confrontés et auxquelles ils ont dû s'adapter au cours de leur histoire. Ce fut l'occasion d'exprimer une solidarité que l'on veut grandissante avec les gens des Premières Nations.

Campagne de sensibilisation en faveur de l'élimination des violences

Que le comité de condition féminine élabore pour la FSSS un projet de campagne de sensibilisation dans nos milieux de travail en faveur de l'élimination des violences.

Résolution du 40^e Congrès FSSS

Au cours du présent mandat, le comité de condition féminine a travaillé à l'élaboration d'un projet de campagne de sensibilisation en faveur de l'élimination des violences dans nos milieux de travail. La violence n'a pas sa raison d'être et, pour qu'elle cesse, il faut sans relâche continuer à s'y opposer.

Dans le cadre des commémorations entourant le 20^e anniversaire de la tuerie de l'École polytechnique, le comité de condition féminine lancera sa campagne de sensibilisation contre la violence et participera également au Colloque international et multidisciplinaire qui aura lieu les 4, 5 et 6 décembre 2009 pour évaluer la signification qui a été attribuée à ce drame, au Québec et ailleurs dans le monde, pour y réfléchir collectivement et pour discuter de la problématique des violences faites aux femmes et aux féministes. En 2009, la diffusion du film *Polytechnique* a relancé le débat de la violence contre les femmes. Il faut continuer à combattre la violence aujourd'hui et, ce combat, c'est l'affaire de tout le monde!

Harcèlement psychologique en milieu de travail

Afin d'alimenter son analyse sur les problèmes de violence en milieu de travail, le comité de condition féminine a délégué une militante à la 6^e Conférence internationale sur le harcèlement psychologique en milieu de travail qui se tenait à l'UQAM du 4 au 6 juin 2008.

À la suite des ateliers et des présentations de grande qualité donnés à l'occasion de cette conférence, la conclusion principale demeure l'importance de réintroduire l'aspect humain. Madame Marie-France Hirigoyen, référence internationale dans le domaine du harcèlement psychologique en milieu de travail, a guidé les personnes présentes vers l'identification de ses principales causes : une société narcissique, des personnes fragilisées, une exigence de performance en continu, des situations qui dépassent les salarié-es, des relations qui se dégradent, la diminution de la reconnaissance, les problèmes d'adaptation des salarié-es au monde du travail plus dur, le «système D» où chacune et chacun tente de s'en sortir et la dissolution de la solidarité.

Rencontres avec les syndicats

Les syndicats anglophones de Montréal se réunissent une journée par mois afin de discuter des différentes questions concernant leurs conditions de travail. Une membre du comité de condition féminine a assisté à une de leurs rencontres afin de présenter le guide «Les rapprochements sexuels entre un professionnel de la santé et un ou une cliente, un interdit, une agression sexuelle, un crime» produit par l'Association québécoise plaidoyer-victimes.

Il semble que cette rencontre soit le début d'une collaboration entre le comité de condition féminine et les syndicats de la FSSS. Ces occasions permettent au comité de condition féminine de mieux faire connaître les différents dossiers spécifiques à la condition féminine et les membres du comité souhaitent, durant le prochain mandat, poursuivre ce type de collaboration avec les syndicats. Elles seront donc disponibles pour assister à d'autres rencontres.

La lutte pour le maintien d'un réseau public

Nous affirmons sans hésitation que le fait d'avoir gagné, dans les années 1960 et 1970, un système de santé public a grandement contribué à l'amélioration des conditions de vie des femmes et de la population en général, principalement des plus démunis.

Malheureusement, depuis quelques années, nos gouvernements portent des coups de plus en plus inquiétants à notre système de santé public. Nous sommes d'autant plus préoccupées que les femmes seront les plus touchées par la privatisation du système de santé parce qu'elles en sont les principales usagères et les principales travailleuses.

Rappelons que les femmes représentent plus de 70% de la main-d'œuvre dans le domaine de la santé et des services sociaux. Il est important que l'état investisse dans le système public de santé, à la fois pour assurer l'universalité et la gratuité des services, mais également parce qu'il s'agit d'un secteur d'emploi majoritairement féminin. Elles utilisent de façon importante le réseau public parce qu'elles sont souvent responsables de la santé de leurs proches. Le privé est un recul pour l'égalité des femmes.

Investir dans la santé et les services sociaux stimule directement l'économie autant, sinon plus, que les investissements dans les ponts et les routes et cela permettrait, par ailleurs, d'améliorer la situation économique des femmes.

Le comité veut contribuer activement à la lutte pour le maintien du réseau public et nous avons besoin, notamment, de l'appui des femmes de la fédération.

Nous croyons que les comités de condition féminine doivent s'approprier ce dossier et le faire partager à l'ensemble des membres

du syndicat. Pour soutenir cette démarche et ces échanges, nous voulons produire un argumentaire sur les effets néfastes de la privatisation et de la sous-traitance sur les conditions de vie et de travail des femmes. Cet argumentaire pourra être utilisé lors de rencontres, d'assemblées générales, dans le cadre du journal syndical, etc.

Que le comité de condition féminine produise des argumentaires portant notamment sur les effets néfastes de la privatisation et de la sous-traitance sur les conditions de vie et de travail des femmes.

La conciliation famille-travail-études

Le 8 mars 2009, selon un sondage Segma-La Presse paru à l'occasion de la Journée internationale des femmes, les Québécoises ont estimé en grande majorité qu'elles ont encore des luttes importantes à mener. C'est l'équité salariale qui demeure la lutte la plus importante selon 39 % des répondantes et la conciliation famille-travail-études arrive en deuxième avec 31 %.

À la veille du renouvellement des conventions collectives dans le secteur public, cela signifie qu'il est temps d'améliorer les conditions de travail et de vie de milliers de femmes oeuvrant au sein du secteur de la santé et des services sociaux et le comité de condition féminine suivra avec intérêt l'évolution de cette négociation. Les membres du comité de condition féminine seront sensibles à l'avancement de demandes spécifiques concernant la conciliation famille-travail-études.

Déjà, quelques syndicats ont fait des avancées et vivent des expériences intéressantes sur la conciliation famille-travail-études. Nous souhaitons que ces expériences intéressantes soient partagées par l'ensemble de nos syndicats.

3.1 Que les syndicats, tout en tenant compte des différents paliers de négociation, s'engagent à définir des objectifs en termes de conciliation famille-travail et à formuler des revendications auprès de leur employeur, après avoir procédé à une évaluation des besoins de leurs membres. Que les syndicats aient pour objectif de mettre en oeuvre au moins une nouvelle mesure au cours du prochain mandat.

3.2 Que la CSN et les fédérations déploient leurs ressources pour développer des politiques de négociation sur la conciliation famille-travail et pour soutenir l'action syndicale sur ces enjeux et qu'elles assurent un suivi des avancées et la diffusion des expériences intéressantes.

Résolutions du 62^e Congrès de la CSN

Le 62^e Congrès de la CSN a adopté des propositions qui se sont traduites, entre autres, par la production d'un guide syndical portant sur la conciliation famille-travail-études.

Le comité de condition féminine veut s'impliquer dans cette démarche et apporter un support et un suivi auprès des syndicats. Nous voulons, par la suite, présenter le bilan de cette démarche.

Que le comité de condition féminine assure un suivi auprès des syndicats quant à la démarche syndicale suggérée par la CSN sur la conciliation famille-travail-études, qu'il produise un bilan de cette démarche et assure un suivi des avancées ainsi que la diffusion des expériences intéressantes.

L'équité salariale et le maintien de l'équité salariale

L'équité salariale, il y a encore des pas à faire!

Depuis l'adoption de la *Loi sur l'équité salariale* en 1996, la discrimination salariale vécue par les femmes fait dorénavant partie du discours social. Notre revendication bénéficia dorénavant d'un large appui dans la population. En ce sens, la Loi sur l'équité salariale a constitué au Québec un gain social majeur et elle est le résultat d'une longue mobilisation des femmes.

La couverture médiatique qui a entouré le règlement d'équité salariale du secteur public et parapublic et celui des centres de la petite enfance, pourrait laisser croire que l'équité salariale est une question réglée. Toutefois, le rapport du ministre du Travail intitulé *La Loi sur l'équité salariale : un acquis à maintenir* concernant la mise en oeuvre de la loi et déposé le 21 novembre 2006, nous ramenait alors à la réalité en montrant que près de 50% des entreprises privées n'ont pas terminé leurs travaux et qu'une bonne partie de celles-ci ne les ont même pas débutés. Ce rapport nous a permis de constater que le fait d'être syndiquées constitue un avantage extrêmement important pour les femmes puisque la syndicalisation affecte favorablement leur salaire et que l'écart salarial entre les sexes est nettement plus faible chez les syndiquées.

Obtenir l'équité salariale et l'application au 21 novembre 2001 demeure encore un défi pour plusieurs femmes et nous poursuivrons la bataille avec elles tant que nous n'obtiendrons pas justice!

Une injustice flagrante pour les femmes qui travaillent dans des milieux exclusivement féminins

Rappelons-le, la Commission de l'équité salariale savait depuis le 21 novembre 1996 qu'elle devait élaborer une réglementation pour établir les modalités de comparaison pour ce type de milieux de travail. Ainsi, comme la loi prévoyait que les ajustements salariaux deviendraient payables deux ans après l'adoption de ce règlement, la Commission bénéficiait d'un délai de trois ans pour élaborer le règlement et assurer à toutes les femmes la même échéance pour mettre fin à la discrimination, soit le 21 novembre 2001. Or, il aura fallu attendre au 5 mai 2005 pour qu'un règlement visant ces milieux de travail soit adopté, ce qui a reporté les ajustements salariaux au 5 mai 2007.

Extrait du mémoire *Quand notre responsabilité collective est de mieux faire*, présenté par la CSN à la Commission de l'économie et du travail sur le projet de loi n° 25 : Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale, mars 2009.

L'équité salariale, un acquis à maintenir!

Le 25 mars 2009, la CSN a été invitée par le ministre du Travail ainsi que les membres de la Commission de l'économie et du travail à commenter les modifications proposées à la Loi sur l'équité salariale dans le cadre du dépôt du projet de loi n° 25. Ce projet de loi est une réponse du gouvernement au rapport sur la mise en oeuvre de la loi. La FSSS a contribué activement à l'analyse de ce projet de loi.

Le cœur de ce projet de loi est sans contredit l'ensemble des dispositions qui ont trait au maintien de l'équité salariale.

Il est heureux de constater que le législateur a reconnu que l'équité salariale n'est pas un objectif acquis.

Si le projet de loi présenté comporte des éléments qui, incontestablement, pourront permettre une meilleure application du principe de «travail équivalent, salaire égal», il comporte aussi des lacunes importantes qui impliquent que des iniquités vont subsister si les modifications qui s'imposent ne sont pas apportées. La FSSS et son comité de condition féminine suivront avec beaucoup d'intérêt les modifications qui seront apportées à la loi et ne laisseront pas le législateur-employeur s'esquiver de ses obligations de maintenir l'équité salariale ou utiliser des détours pour que nos plaintes ne soient pas traitées.

Les guides *Avoir un enfant en préservant ses droits*

Le comité de condition féminine a procédé à une révision complète du guide des droits parentaux s'adressant aux travailleuses et travailleurs du réseau de la santé et des services sociaux à la suite de l'entrée en vigueur du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) le 1er janvier 2006 et des nouvelles dispositions nationales décrétées le 15 décembre 2005.

Ce guide était très attendu par nos syndicats et il a été manifestement très apprécié par nos membres puisque le comité a été dans l'obligation de procéder à un 3^e tirage durant ce même mandat.

Le comité a également produit un guide des droits parentaux s'adressant cette fois à l'ensemble des travailleuses et travailleurs des secteurs privés et communautaires, qu'ils soient syndiqué-es ou non. Ce nouvel outil a fait rayonner la fédération dans l'ensemble du mouvement des femmes.

Ces guides sont des outils pratiques visant à faciliter l'exercice des droits parentaux et la planification des étapes qui entourent la venue d'un enfant.

Les guides et les lettres types peuvent dorénavant être téléchargés gratuitement sur le site Internet du comité de condition féminine de la FSSS et l'on peut également se procurer des exemplaires des guides à la librairie de la CSN.

Le site Internet du comité de condition féminine

Développer le site Internet du comité

Que soit poursuivi le développement du site Internet du comité de condition féminine dans l'objectif de créer un réseau pour susciter et entretenir l'intérêt des syndicats locaux pour les dossiers spécifiques aux femmes dans nos syndicats et pour promouvoir le rôle particulier des responsables locales à la condition féminine dans les syndicats de la FSSS. Le suivi de ce site Internet serait sous la responsabilité de la conseillère syndicale rattachée au comité.

Résolution du 40^e Congrès FSSS

Durant le présent mandat, nous avons procédé à une refonte importante du site Internet du comité de condition féminine et le comité a travaillé à réactualiser son contenu et à ajouter des documents et de nouveaux liens tels que le site Toujours RebELLES! et le Collectif 8 mars. Le comité continuera de mettre à jour et d'alimenter son site Internet.

Journée internationale des femmes

L'autonomie économique des femmes : une force collective

Le 8 mars 2008, le mouvement des femmes a uni ses forces pour mettre de l'avant quatre revendications en lien avec le thème :

- salaire minimum : augmentation du salaire minimum à 10,43\$ l'heure;
- contre la précarité du travail : notamment des modifications à la *Loi sur les normes du travail interdisant les disparités de traitement fondées sur le statut d'emploi*; respect intégral des droits fondamentaux que sont le droit à la syndicalisation, le droit à la négociation, le droit de grève et le droit au libre choix de son syndicat; modifications à la Loi sur l'assurance-emploi visant une plus grande accessibilité aux prestations et le taux de remplacement de revenu;
- reconnaissance des diplômes et des acquis des femmes immigrantes;
- politique de conciliation famille-travail-études.

Unies, mobilisées et certaines d'avancer!

Le 8 mars 2009, le Collectif 8 mars, formé de différents groupes de femmes et d'organisations syndicales québécoises, a interpellé le gouvernement du Québec afin qu'il prenne des engagements concrets pour l'avancement de la situation économique des femmes.

Dans le contexte de la crise économique, les représentantes du collectif sont préoccupées : la trop lente progression des femmes vers l'égalité pourrait ralentir ou, pire, reculer! On lui adresse six grandes revendications :

- l'analyse différenciée selon les sexes : un outil permettant de connaître les effets distincts des politiques, programmes et mesures du gouvernement sur les femmes et les hommes, afin d'éviter les discriminations potentielles;
- création et maintien d'emplois décents, de qualité et bien rémunérés pour les femmes;
- un système public de soins de santé : assurer la pérennité du système de santé dans le secteur public;
- l'éducation : la clé des progrès des femmes, revaloriser l'éducation publique, lutter contre le décrochage et l'abandon scolaires, etc.;
- le maintien de services publics de qualité : plus particulièrement, les services offerts aux personnes en difficulté, aux victimes de violence et aux femmes qui désirent se faire avorter;
- une politique de conciliation famille-travail-études.

À l'occasion de ces journées, plusieurs de nos syndicats ont organisé des activités et discussions pour réfléchir aux luttes à poursuivre pour l'amélioration de la situation des femmes. La vice-présidente responsable du dossier de la condition féminine a également participé à titre de conférencière à certaines de ces activités.

Coordination nationale des femmes de la CSN

Le comité de condition féminine FSSS-CSN a participé de façon assidue à la coordination nationale des femmes de la CSN qui regroupe les femmes du comité national de la condition féminine de la CSN ainsi que les représentantes des comités de condition féminine des conseils centraux et des fédérations.

Les 13 et 14 novembre 2007, une vingtaine de femmes de la FSSS ont participé au forum CSN Femmes de métier vision d'avenir pour l'intégration et la participation des femmes oeuvrant en milieu majoritairement masculin, parmi elles, des femmes occupant des emplois de paramédic, répartitrice, mécanicienne de machines fixes, préposée à l'entretien ménager travaux lourds, électricienne, brancardière, etc.

Marche mondiale des femmes

Une action mondiale en 2010

Les déléguées des 48 coordinations nationales, dont celle du Québec, ont convenu d'organiser une action mondiale en 2010.

Cette action s'articulera autour des quatre grands champs d'action découlant du plan d'action stratégique de la Marche mondiale des femmes (MMF) :

- travail
- bien commun – souveraineté alimentaire – accès aux ressources
- violence
- paix et démilitarisation.

L'action mondiale se déroulera du 8 mars au 17 octobre 2010. Chaque pays, en tenant compte des conditions climatiques, organisera une marche de plusieurs jours.

Au Québec, nous marcherons pendant cinq jours, soit du 12 au 16 octobre 2010. Les 12, 13 et 14 octobre, nous marcherons d'abord dans nos localités et, ensuite, des marches à relais se tiendront dans les régions. Les 14 et 15 octobre, des contingents interrégionaux seront formés pour se rendre en grand nombre au lieu de rassemblement. Cette marche sera clôturée par un rassemblement à Rimouski le 17 octobre 2010.

Lors de ce rassemblement, nous ferons le point sur les réponses du gouvernement à nos revendications et nous poserons un geste pour témoigner notre solidarité envers les femmes qui vivent dans des pays en conflit ou militarisés.

Pour clôturer internationalement les actions de 2010, des déléguées de la MMF venant des cinq continents se rendront le 17 octobre en République démocratique du Congo. Pendant ce temps, autour du monde, des actions simultanées se tiendront afin de témoigner de notre solidarité avec toutes les femmes qui vivent dans un pays en conflit.

Nous croyons que nous devons toujours nous impliquer activement dans cette action et encourager nos syndicats et la fédération à y participer.

Alors, mesdames, c'est le temps de ressembler vos bottes de marche, de bien lacer vos souliers et de reprendre vos petits entraînements parce qu'en 2010, ON MARCHE!

Que la FSSS et ses syndicats affiliés appuient la participation des femmes qui les représentent, par le biais des responsables de la condition féminine ou de leur comité de condition féminine, à la Marche mondiale de l'an 2010.

Nos liens étroits avec le mouvement des femmes

La Fédération des femmes du Québec (FFQ)

La FSSS est membre de la FFQ et participe à ses instances. Tout au long du mandat, les appels à la solidarité sont relayés à la FSSS et vice-versa, maintenant ainsi la vivacité du réseau féministe au Québec.

La FFQ est une voix importante pour toutes les femmes du Québec. Elle jouit d'une influence notable et son apport est très important pour la promotion et la défense des intérêts et droits des femmes. Elle est de toutes les luttes contre toutes les formes de violence, de discrimination, de marginalisation ou d'exclusion à l'égard des femmes. Elle vise l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les secteurs de la société et travaille à la mise en œuvre de conditions qui facilitent l'atteinte de cet objectif dans une perspective plurielle, c'est-à-dire permettant d'intégrer les femmes dans leur diversité d'expériences, d'appartenances ou de provenances.

Rassemblement pancanadien des jeunes féministes

La responsable du dossier de la condition féminine a participé à titre de bénévole au 1er Rassemblement pancanadien des jeunes féministes auquel 511 jeunes femmes féministes du Québec et de toutes les régions du Canada ont participé.

Cet événement qui s'est tenu à Montréal avait pour but de dynamiser, d'enraciner, de mobiliser et de mettre en réseau Internet le mouvement des jeunes féministes au Canada. Nous soulignons les initiatives et le dynamisme de ces jeunes femmes. Nous sommes fières de constater que le féminisme est bien vivant chez les jeunes générations.

Activité de solidarité avec les femmes de la Maison communautaire Missinak de Québec

En mai 2007, la Maison communautaire Missinak de Québec organisait un concert-bénéfice afin de mettre sur pied la première maison d'hébergement pour femmes autochtones en milieu urbain.

En collaboration avec le comité de condition féminine du Conseil central du Montréal métropolitain et Femmes autochtones du Québec, nous avons organisé un voyage Montréal-Québec pour assister au spectacle. Durant le trajet en autobus, les militantes et militants ont pu assister à une conférence sur les réalités des femmes autochtones.

Le spectacle, marrainé par Chloé Ste-Marie, où se sont produits quantité d'artistes autochtones du Québec, a remporté un franc succès et aura permis à la Maison Missinak de ramasser les fonds manquants pour la maison qui doit être inaugurée à l'automne 2009.

Adhésion à la Coalition nationale contre les publicités sexistes

Le comité de condition féminine a adhéré à la Coalition nationale contre les publicités sexistes, un organisme sans but lucratif qui a été mis sur pied dans le but d'éliminer les publicités sexistes en les dénonçant et en exigeant leur retrait. Elle est formée de groupes qui se mobilisent pour faire la promotion d'un monde égalitaire.

D'autres événements marquants

Projet de loi C-484 : une menace au droit à l'avortement

La FSSS et le comité de condition féminine se sont opposés au projet de loi C-484 Loi sur les enfants non encore nés victimes d'actes criminels parce qu'il représentait une menace réelle au droit à l'avortement. Cette modification au Code criminel du Canada ne constituait en rien une réponse à la violence faite aux femmes, tel qu'on tente de le faire croire.

Nous avons manifesté dans les rues de Montréal et ailleurs afin de protester contre les reculs possibles en matière de droit à l'avortement et pour obtenir des engagements fermes de la part des chefs des différents partis politiques de ne pas appuyer des projets de loi qui visent à restreindre la liberté de choix des femmes. Même si le projet de loi C-484 est demeuré lettre morte à la suite du déclenchement des élections, nous devons demeurer sur un pied d'alerte!

La Commission Bouchard-Taylor

Des controverses sur les accommodements raisonnables ont soulevé des passions et aussi beaucoup de malaises et d'incompréhension. Certains médias se sont emparés de la question et l'ont jouée «à la une», contribuant ainsi à entretenir la confusion et les préjugés. Certains politiciens, particulièrement ceux de l'ADQ, ont également monté en épingle certaines situations pour en faire des menaces à l'identité québécoise, ce qui était des moments déplorables.

La Commission Bouchard-Taylor, *Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles* a été au Québec une occasion pour s'exprimer, notamment sur la place que la religion doit occuper dans l'espace et les institutions publics et également sur les règles de « vivre ensemble ». Dans son mémoire présenté à la Commission Bouchard-Taylor, la CSN prônait l'adoption d'une charte de la laïcité. Pour la centrale, cette laïcité s'exprime dans la neutralité de l'État et de ses institutions. Nous optons pour une laïcité ouverte qui assure aux individus le droit d'exprimer leurs opinions et leurs croyances dans la vie quotidienne et dans l'espace public.

Quant au projet de loi 63 modifiant la Charte des droits et libertés de la personne, il s'agit d'un artifice du gouvernement pour

se soustraire à ses vraies responsabilités en ne définissant pas les balises de la place de la religion dans l'espace public avec une charte de la laïcité.

Andy Srougi perd son procès contre *À bâbord!* et Barbara Legault

Le 12 septembre 2008, le militant masculiniste, Andy Srougi, a perdu la requête en diffamation qu'il a intentée contre la revue *À bâbord!* et la militante féministe, Barbara Legault, qui, on se rappellera, avait contribué lors du dernier congrès de la FSSS à la présentation du rapport du comité de condition féminine en expliquant ce qu'était le masculinisme.

En 2006, Andy Srougi les accusait d'avoir «proféré des propos haineux» à son endroit dans l'article «Des hommes contre le féminisme», signé par Barbara et publié dans la revue *À bâbord!*. M. Srougi prétendait que des «propos diffamatoires, mensongères [sic] et haineux [avaient] porté atteinte à [sa] réputation et lui ont causé une détresse émotionnelle». Dans son jugement, le juge Henri Richard de la Cour du Québec rejette les allégations d'Andy Srougi.

M. Srougi, un ex-coordonnateur de Fathers-4-Justice Québec, se présentant comme un «activiste pour le droit de l'homme», exigeait des sommes importantes en dommages moraux pour atteinte à sa réputation et dommages exemplaires. Dans l'article en question, Barbara Legault faisait justement état du fait que la mouvance masculiniste utilise de plus en plus la poursuite judiciaire à l'encontre des groupes et des militantes féministes.

Il s'agit d'une victoire importante face à une attaque contre le féminisme et contre le droit du mouvement des femmes à exprimer ses analyses et ses positions.

La liberté de presse s'en trouve également renforcée où des menaces de même nature planent au-dessus des éditions du Remue-ménage après la publication du livre Le mouvement masculiniste au Québec.

Lois 7 et 8

Le comité de condition féminine tient à souligner l'importante victoire de ces femmes qui ont obtenu le droit de se syndiquer et de négocier pour améliorer leurs conditions de travail.

Une exclusion jugée discriminatoire

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse juge discriminatoire que des milliers d'aides domestiques et de gardiennes soient exclues de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP). Dans un avis rendu public en décembre 2008, elle affirme que les aides domestiques et les gardiennes, en grande majorité des femmes, sont victimes de discrimination fondée sur le sexe, la condition sociale et l'origine ethnique ou la race. Elle recommande au gouvernement du Québec de modifier la LATMP afin que les travailleuses domestiques et les gardiennes puissent profiter des mêmes bénéfices que tous les autres travailleurs.

Campagne de dénigrement contre Françoise David

Le comité de condition féminine s'est joint à plusieurs groupes de femmes pour dénoncer publiquement la campagne de dénigrement sur les ondes de la station de radio 93,3 FM à Québec par l'animateur, Sylvain Bouchard. Jamais nous ne tolérerons des propos méprisants envers des personnes qui ont travaillé d'arrache-pied à l'avancement de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Le départ d'une grande féministe

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris à la fin de l'année 2008 le décès de Hélène Pedneault. Féministe convaincue, elle est de celles qui ont écrit dans la célèbre revue *La vie en rose*. Journaliste et écrivaine, elle avait de multiples talents. Militante environnementaliste, elle est aussi à l'origine de la coalition *Eau-secours* où elle était porteuse d'eau depuis le début.

Elle était aussi proche des syndicalistes, à qui elle rappelait souvent leur devoir de lutter contre les discriminations dont sont encore victimes les femmes. Ses discours sont de ceux que l'on n'oublie pas. Hélène Pedneault était bouillante. Son énergie habitera nos prochaines batailles contre toutes les discriminations faites aux femmes.

Conclusion

Nous croyons que beaucoup de choses restent à faire pour atteindre l'égalité des femmes et des hommes. Une véritable égalité passe notamment par l'autonomie financière et la lutte à la pauvreté. Elle passe par l'adoption de mesures concrètes de conciliation famille-travail-études. Elle passe aussi par une application intégrale de la Loi sur la santé et la sécurité du travail à tous les secteurs d'activité et non aux seuls groupes prioritaires très majoritairement masculins. Il reste encore tant de choses à faire dans la lutte à la discrimination faite aux femmes.

Pour toutes ces raisons, nous sommes motivées à continuer d'avancer!

Annexe 1

La place des femmes à la FSSS

Membres de la FSSS : 78 % sont des femmes

Comité exécutif : 5 femmes et 2 hommes

Coordination : 2 femmes

Bureau fédéral : 13 femmes et 9 hommes

Postes provinciaux : 1 femme et 6 hommes

Porte-parole à la négociation ou responsable du dossier provincial :

- . secteurs publics : 2 femmes et 2 hommes
- . secteurs privés : 1 femme et 3 hommes.

Les comités permanents :

- . comité de surveillance : 1 femme et 2 hommes
- . comité de santé et sécurité : 1 femme et 4 hommes
- . comité de condition féminine : 5 femmes.

Les comités de négociation sectorielle :

Secteurs publics (8 femmes et 4 hommes) :

- . personnel en soins infirmiers et cardiorespiratoires : 2 femmes et 1 homme
- . personnel paratechnique, des services auxiliaires et de métiers : 1 femme et 2 hommes
- . personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration : 3 femmes
- . techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux : 2 femmes et 1 homme

Secteurs privés (3 femmes et 6 hommes) :

- . centres de la petite enfance : 2 femmes et 1 homme
- . préhospitalier : 3 hommes
- . établissements privés et communautaires : 1 femme et 2 hommes.

Le pourcentage de femmes présentes aux instances
(de mai 2007 au 31 mars 2009)

Congrès 2007	54 %
Conseils fédéraux	56 %
Bureau fédéral	57 %
Comité exécutif de la fédération	67 %

Annexe 1 (suite)

Assemblées régionales :

1A	Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	50 %
1B	Bas St-Laurent	55 %
02	Saguenay-Lac-St-Jean	55 %
03	Québec-Chaudière-Appalaches	58 %
04	Cœur-du-Québec	67 %
05	Estrie	50 %
6A	Montréal-Laval-Grand-Nord	43 %
6B	Laurentides-Lanaudière	58 %
6c	Montérégie	52 %
07	Outaouais	60 %
08	Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec	80 %
09	Côte-Nord-Basse-Côte-Nord	61 %

Instances sectorielles :

.	personnel en soins infirmiers et cardiorespiratoires	78 %
.	personnel paratechnique, des services auxiliaires et de métiers	43 %
.	personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	67 %
.	techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	54 %
.	Centres de la petite enfance	84 %

Secteur préhospitalier	97 %
Établissements privés et communautaires	85 %
maisons d'hébergement pour femmes violentées	
centres d'hébergement privés	
organismes communautaires	

Annexe 2

Les 10 commandements de la mobilisation

par Hélène Pedneault

Conseil fédéral de la FSSS

Rivière-du-Loup, 27 novembre 2007

- 1^{er} commandement : De la fierté tu éprouveras
Pour te mobiliser dignement
- 2^e commandement : Les bons exemples tu suivras
Pour te mobiliser longtemps
- 3^e commandement : Le cyberspace tu limiteras
Pour te mobiliser réellement
- 4^e commandement : La morosité tu congédieras
Pour te mobiliser courageusement
- 5^e commandement : Les PPPPPPP tu pratiqueras
Pour te mobiliser passionnément
- 6^e commandement : Les forces des femmes tu apprendras
Pour te mobiliser efficacement
- 7^e commandement : L'appui des gens tu chercheras
Pour te mobiliser utilement
- 8^e commandement : Une grande famille tu formeras
Pour te mobiliser solidement
- 9^e commandement : La désinformation tu pourchasseras
Pour te mobiliser fièrement
- 10^e commandement : Les slogans tu multiplieras
Pour te mobiliser joyeusement